

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20260710-D-2029-30-AI
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 juillet 2026**Date de la convocation :**
02/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le huit du mois de juillet, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MARDOC, maire.

Date d'affichage :
02/07/2026

Etaient présents : Ludovic Cabart, Hélène Cauvin, Loëtitia Charlot, François Duhoux, Marie-Françoise Duval, Monique Fossé, Mickaël Forgeot, Dominique Grenier, Marie-Joëlle Leclerc, Sébastien Mabire, François Mardoc, Elisabeth Perrault, Antoine Picot, Yves Planque, Jérôme Prével, Céline Rossi, Rémy Travers

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Etaient absents/excusés : Nadine Legay (pouvoir donné à Jérôme Prével), Thierry Porée (pouvoir donné à Dominique Grenier)

Secrétaire de séance : Céline Rossi

Délibération n°2026-30 achat d'un tracteur, ouverture de crédits budgétaires nécessaires à l'acquisition

Monsieur le Maire explique au conseil que le service technique de la commune a besoin d'un tracteur avec cabine, plus puissant et mieux adapté aux différentes travaux qu'il y a à effectuer sur la commune.

L'entreprise retenue après consultation, propose un nouveau véhicule pour un montant de 35 394.30€ HT, avec reprise du tracteur tondeuse pour 4 500 €.

Ce nouvel investissement va nécessiter un recours à un emprunt.

Mr le Maire précise que la commission finance a émis un avis favorable à cette dépense.

Afin de réaliser l'acquisition de ce nouveau matériel, une ouverture de crédits est nécessaire.

Elle se présente comme suit :

dépenses d'investissement:

c/215731 = 42 500 €

c/1641 = 5 000 €

recettes d'investissement

c/024 = 4 500 €

c/1641 = 38 000 € (7 ans à 4%)

c/021 = 5 000 €

Dépenses de fonctionnement:

c/023 = 5 000 €

c/66111 = 1 600 €

c/65888 = - 6 600 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil approuve l'ouverture de crédits telle que présentée par Mr le Maire, afin de réaliser l'acquisition d'un nouveau tracteur et autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution.

La secrétaire de séance,
Céline ROSSIExtrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 09/07/2026Le Maire,
François MARDOC